

## RAPPELS

### TRAVERSES PIÉTONNIÈRES SECTEUR LUCEVILLE

La Municipalité de Sainte-Luce rappelle l'importance de l'utilisation des trois traverses aménagées pour la population située sur la rue St-Pierre et la route 298. Ces artères étant très achalandées, il est primordial d'utiliser ces aménagements en vue de signaler votre traverse aux automobilistes.

### FEUX D'ARTIFICES

Prenez note qu'en vertu du règlement de nuisances de la municipalité, il est **interdit** de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifices. Le fait de contrevenir à ce règlement est passible d'une amende de 100 \$.

Dans le cas d'événements spéciaux comme la fête nationale, le conseil peut par résolution, autoriser l'utilisation de feux d'artifices.

### CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Paul-Eugène Gagnon

Conseillers :

Nathalie Pelletier	Yves G. Ouellette	Pierre Beaulieu
Jocelyn Ross	Stéphanie Gaudreault	Bertrand Lechasseur

### CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Année 2016

Les séances du conseil ont lieu au Centre Gabriel-Nadeau, situé au 1, rue Langlois, à compter de 20 h aux dates suivantes pour l'année 2016:

- Lundi 4 juillet
- Lundi 1 août
- Lundi 12 septembre
- Lundi 3 octobre
- Lundi 7 novembre
- Lundi 5 décembre

## Sommaire

### BOTTIN DES ÉTUDIANTS AU TRAVAIL INFORMATIONS MUNICIPALES

- Arrosage des pelouses et des plantes
- Bilan annuel de la qualité de l'eau potable
- Permis et certificats
- Mauvaises utilisations d'ampoules DEL
- Les normes relatives aux foyers extérieurs
- Contrôle des chiens
- Service-conseil en rénovation des maisons anciennes
- Écocentre de La Mitis
- Le mot VERT du mois

### INFORMATIONS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

- Bibliothèques municipales
- Club des 50 ans et +
- Cuisine collective de Sainte-Luce
- CACI de La Mitis
- Cercle des Fermières de Sainte-Luce
- Marché public de Sainte-Luce
- Corporation de développement touristique
- Inscription au Camp de jour

### CONGÉS FÉRIÉS

Veillez noter que les bureaux de la Municipalité et des Travaux publics seront fermés le 24 juin pour la Fête Nationale ainsi que le 1 juillet, le jour de la Confédération.

Un service sera disponible pour les urgences municipales, tel un bris d'aqueduc, au numéro 418 732-0298. Pour un incendie ou le transport ambulancier, veuillez composer le 911.

## ***BOTTIN DES ÉTUDIANTS AU TRAVAIL***

Le Service des loisirs de Sainte-Luce est heureux de vous présenter un groupe d'étudiants qui offrent leurs services pour effectuer des travaux durant l'été.

1. Tonte de gazon
2. Raclage de feuilles
3. Peinture intérieure
4. Peinture extérieure
5. Entretien de piscine
6. Entretien ménager
7. Entretien de parterres
8. Gardiennage d'enfants
9. Gardiennage d'animaux
10. Agriculture

NOM	ADRESSE	ÂGE	TÉLÉPHONE	TRAVAUX
Florence Bérubé Dallaire	25, Rte du Fleuve Est	12ans	418 739-7109	8-9
Dana Desrosiers	27, Des Cèdres	13ans	418 739-0062	1-2-8-9
Ève Goulet	149, Rte du Fleuve Ouest	12ans	418 739-4617	8
Maxime Lévesque Riopel	195, Rte du Fleuve Ouest	19ans	418 739-4790	2-5-7-9
Soleil-Anne Pelletier-Beauchesne	123, Rte du Fleuve Ouest	11ans	418 739-4410	8-9
Justine Roy	32, rue Goulet	12ans	418 739-4883	8
Gabrielle Tremblay	75, Rte du Fleuve Ouest	13ans	418 739-5515	7-8-9
Marie Tremblay	75, Rte du Fleuve Ouest	14ans	418 739-5515	8-9

## **Informations municipales**

### ***ARROSAGE DES PELOUSES ET DES PLANTES***

Avec la venue de l'été, nous invitons la population à respecter les règles suivantes pour l'utilisation de l'eau potable.

Tout d'abord, parlons de l'arrosage de la végétation, l'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, est permis en tout temps. Pour ce qui est de **l'arrosage distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux**, il est permis uniquement **entre 20 h et 23 h**, pour les jours suivants :

- Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;**
- Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.**

Pour ce qui est des **systèmes d'arrosage automatique**, il est permis d'arroser **uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi**. Ces systèmes d'arrosage automatique doivent être équipés de différents dispositifs, dont un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie.

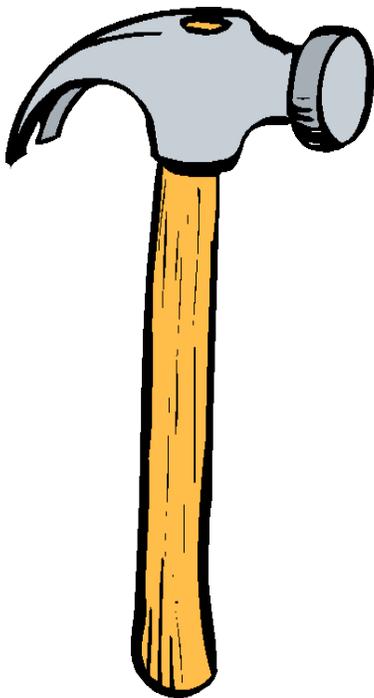
Pour les **nouvelles pelouses** et les nouveaux aménagements paysagers, il est permis **d'arroser tous les jours, aux heures prévues, pour une période de 15 jours**, suivant le début des travaux. L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son implantation.

Il est interdit d'utiliser un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue où sur les propriétés voisines.

Voici les grandes lignes du règlement sur l'utilisation de l'eau potable. Nous vous encourageons à visiter notre site web ([www.sainteluce.ca](http://www.sainteluce.ca)) pour en connaître l'intégralité.

## BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Prenez note que le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, est disponible au bureau de la municipalité de Sainte-Luce, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Également, vous pouvez consulter le Bilan sur le site WEB de la municipalité, au [www.sainteluce.ca](http://www.sainteluce.ca).



### PERMIS ET CERTIFICATS

À l'approche de la saison estivale, nous tenons à vous rappeler que plusieurs types de travaux nécessitent un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Voici quelques exemples de travaux nécessitant un permis de construction :

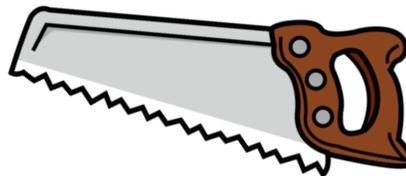
- Construction d'un bâtiment principal;
- Construction d'un bâtiment accessoire (garage, remise, serre, etc.);
- Construction d'un patio ou d'une galerie;
- Rénovations, intérieures et extérieures (à l'exception des travaux d'entretien mineurs tels que la peinture)

Également, certains travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation :

- Travaux d'aménagement paysager tels que la pose d'une clôture et l'excavation du sol;
- Réalisation d'un puits;
- Construction ou modification d'une installation septique;
- Démolition d'une construction;
- Changement d'usage ou ajout d'un usage complémentaire;
- Installation d'une enseigne;
- Travaux en milieu riverain (tous travaux effectués en bordure d'un cours d'eau).

D'autres travaux peuvent nécessiter un permis, vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires en communiquant avec l'inspecteur en urbanisme.

Paul Martineau  
Inspecteur en urbanisme  
418 739-4317  
[paulmartineau@sainteluce.ca](mailto:paulmartineau@sainteluce.ca)



### MAUVAISES UTILISATIONS D'AMPOULES DEL

Dernièrement, des débuts d'incendie sont survenus dans des luminaires de type *globe marin* que nous retrouvons tout particulièrement dans des bâtiments agricoles. Certaines des ampoules DEL ne sont pas conçues pour une utilisation dans des luminaires fermés de ce genre.

Le département de sécurité incendie et civile de la MRC de La Mitis recommande de **bien lire les instructions des fabricants avant l'utilisation d'une ampoule, afin d'éviter les risques d'incendie.**

Vous avez des questions?  
Contactez-nous au **418 775-8445**  
Renaud Gagnon poste **2249**  
ou  
Vincent Dubé au poste **2248**



### LES NORMES RELATIVES AUX FOYERS EXTÉRIEURS

- Les foyers extérieurs ne sont autorisés que dans les cours latérales et arrières;
- La marge de recul avant est la même que celle prescrite pour le bâtiment principal;
- Les marges de recul latérales et arrière sont de trois (3) mètres;
- La distance minimale le séparant du bâtiment principal est de quatre (4) mètres;
- La distance minimale le séparant de matériaux combustibles ou d'une autre construction accessoire fabriquée avec des matériaux combustibles est de deux (2) mètres.

Selon l'article 9 du règlement des nuisances R-2016-214 de la municipalité de Sainte-Luce, il est prohibé et constitue une nuisance le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet ou de façon sécuritaire pour l'environnement immédiat et qui est facilement contrôlable.

Selon l'article 6 du règlement des nuisances R-2016-214 de la municipalité de Sainte-Luce, il est prohibé et constitue une nuisance le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifices.

## CONTRÔLE DES CHIENS

### Promenade et plage de l'Anse-aux-Coques



Comme vous le savez, la Promenade et la plage de l'Anse-aux-Coques constituent un des joyaux du Bas-Saint-Laurent et beaucoup de personnes fréquentent ces lieux. Plusieurs d'entre elles ont peur des chiens et il y a aussi la question de la salubrité publique qui est préoccupante.

Pour ces raisons, les chiens sont INTERDITS SUR LA PLAGES. Sur la Promenade, les chiens doivent être tenus en laisse et vous devez ramasser leurs excréments. Vous trouverez des distributeurs de sacs à cet effet à chaque extrémité de la Promenade.

Nous comptons sur votre collaboration afin de respecter ces directives pour le mieux-être de tous.

**100% gratuit**  
pour les propriétaires mitis siens\*

## Service-conseil en rénovation de maisons anciennes

La MRC de La Mitis veut aider les propriétaires de maisons anciennes dans leurs planifications de rénovation. Un projet pilote pour 2015 et 2016 donne accès à un service-conseil.

Selon le type de bâtiment, l'année de construction et les réalités des propriétaires, des interventions adaptées seront proposées aux propriétaires qui recevront un document qui inclura:

- La description des travaux de rénovation et des matériaux à utiliser;
- Des esquisses illustrant le résultat des travaux projetés;
- Des exemples d'éléments architecturaux à privilégier.



### Contactez-nous

Anick Bouchard-Vézina  
418 775-8445 poste 2209  
abouchard-vezina@mitis.qc.ca  
www.lamitis.ca

# L'Écocentre de La Mitis vous attends à son site pour disposer de vos rebuts du printemps

Nous sommes situés au **428, chemin Perreault à Mont-Joli près de l'aéroport**

**Population de La Mitis Bienvenue à votre Écocentre!**

**Heures d'ouverture De mai à octobre**  
Du lundi au vendredi : 8h à 16h45  
Ouvert le samedi : 8h à 15h45  
Fermé le dimanche  
**Pour nous joindre : 418-785-0055**

**PRODUITS ACCEPTÉS**  
Voici une partie de la liste des produits acceptés :

- Branches, résidus verts;
- Fenêtres, portes, luminaires, vaisselles, articles de sports;
- Gros rebuts métalliques (cuisinières, réfrigérateurs, baignoires);
- Les pneus de 48" et moins;
- Ordinateur, écran, téléphone, imprimante, téléviseurs;
- Huiles, antigels, leurs contenants et leurs filtres;
- Métaux ferreux et non ferreux;
- Sièges d'auto périmés pour enfant;
- Bouteilles de propane vide;
- Peinture;
- Etc.

**SAVIEZ-VOUS QUE NOUS REDONNONS UNE SECONDE VIE À PLUSIEURS PRODUITS?**  
PASSEZ NOUS VOIR ET VOUS TROUVEREZ DES TRÉSORS À VOUS PROCURER POUR DES PRIX MODIQUES!

<p><b>PRODUITS REFUSÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets biomédicaux;</li> <li>• Produits explosifs, munitions;</li> <li>• Animaux morts;</li> <li>• Terre contaminée.</li> </ul>	<p><b>PRODUITS ACCEPTÉS SOUS CERTAINES CONDITIONS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amiante</li> <li>• Cendre</li> <li>• RDD commercial</li> <li>• Peinture industrielle</li> </ul>
--	--

**AU PLAISIR DE VOUS VOIR!**

## Le mot **VERT** du mois



Le mois de juin à nos portes, nous voilà dans la préparation du terrain... Mais que faire avec ces résidus verts? Puis-je les mettre dans le bac brun? Que faire avec les feuilles, les branches, etc.?

Comme mentionné à plusieurs reprises, les résidus verts tels que la pelouse et les grosses branches ne vont pas dans le bac brun ni dans le bac vert. Vous ne savez pas quoi en faire, sachez que la pelouse devrait être laissée sur place. Ça permettra alors de protéger votre pelouse contre la sécheresse et les maladies et permettra de garder une bonne humidité.

Les petites branches peuvent être mises dans le bac brun. Toutefois, les branches d'une dimension supérieure aux branches de rosiers ne peuvent aller dans le bac brun au risque d'endommager les équipements.

Vous voulez vous départir de ces résidus verts ?.. Vérifiez avec votre Écocentre.

Nous vous rappelons également que le carton doit être mis au recyclage dans le bac bleu et non dans le bac vert. Si la boîte de carton est souillée, tel qu'une boîte de carton de pizza, mettez-la au bac brun.

Les résidus de construction, rénovation et démolition tel que le bois doit être disposé dans les écocentres... Ces matières ne sont acceptées dans aucun bac.

***La politique québécoise est claire... il est interdit d'enfouir le papier, le carton ainsi que le bois.***

**L'horaire de collecte d'été est maintenant en vigueur... vérifiez vos calendriers de collectes**

Environnementalement vôtre !

Marie-Lou Leblanc  
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis  
Tél.: **418 629-2053 poste 1122**;  
Courriel: [ml.leblanc@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:ml.leblanc@mrcmatapedia.qc.ca)

## Informations et activités communautaires

### ***BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (Secteur Luceville)***

À tous nos abonnés,

Cet été, la bibliothèque municipale du secteur Luceville sera fermée à compter du :

**23 juin 2016 au 15 août inclusivement**

Durant cette période, quelques travaux seront effectués au local de la bibliothèque ainsi qu'à l'entrée principale. On refera la peinture et on aménagera de façon différente notre local. De plus, l'entrée sera également repeinte et décorée.

C'est avec grand plaisir que nous vous donnons rendez-vous le **mardi, 16 août** prochain, à compter de **13 h 30** dans un environnement plus agréable.

Les heures d'ouverture demeurent les mêmes :

**mardi après-midi : 13 h 30 à 16 h 30**  
**mercredi en soirée : 19 h à 20 h 30**

À vous, chers abonnés, **MERCI** de fréquenter votre bibliothèque et nous vous souhaitons un bel été rempli de soleil et de repos.

Au plaisir !

L'équipe des bénévoles  
Martine Plante, responsable

L'été, c'est aussi le temps de lire...



Votre bibliothèque, secteur Sainte-Luce, sera ouverte aux heures habituelles :

mercredi de **19 h à 21 h** et dimanche de **10 h à 12 h**.



## CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE LUCEVILLE

Aux membres du Club des 50 ans et plus de Luceville,

Nous avons souligné la Fête des Mères et des Pères, le vendredi 6 mai, en présence de 120 membres et invités. L'organisation du souper était sous la direction de Rachel Fortin, secrétaire du conseil d'administration. Les décorations ont été confiées à Renée Perreault et Micheline Bourgoïn, bénévoles aux doigts de fée. Un remerciement sincère à l'équipe de bénévoles qui a assuré le déroulement de cette fête. Un merci à notre Maire, présent pour cet événement et son implication à la vie communautaire de ses concitoyens. À ce jour, le Club regroupe 207 membres. En tout temps pour rejoindre le groupe comme membre et bénévole, contactez-moi au 418 739-5606.

### Jeux du Carrefour des clubs des 50 ans et plus

Les 27 et 28 mai s'est tenu à Trois-Pistoles le rassemblement de plus de 600 personnes à l'occasion des Jeux du Carrefour des clubs des 50 ans et plus de l'Est-du-Québec. Trois équipes de notre club y étaient inscrites. Nos participants ont remporté deux médailles, soit la médaille d'argent dans la discipline cerceaux-chaises, ainsi que la médaille d'or à la pétanque extérieure. Nous offrons à nos gagnantes et gagnants nos plus sincères félicitations.



### CUISINE COLLECTIVE DE SAINTE-LUCE Les lundis culinaires

La Cuisine collective de Sainte-Luce voudrait remercier ses apprentis cuisiniers(ères) pour leur participation aux **LUNDIS CULINAIRES** ce printemps. Ces séances ont pu rendre l'utile à l'agréable grâce au dynamisme présent.

Soyez à l'affût de la page Facebook de la Municipalité et de la sortie du bottin des activités automnales pour la reprise de cet atelier.

Présidente,  
Nelly Boudreau

Pour 2016-17, le conseil d'administration est composé de : Denise Dionné, trésorière, Rachel Fortin, secrétaire, Yolande Desrosiers, Gilberte Dumont, Wilfrid Perreault, administrateurs, Florent Caron, v-président, Giséle Hallé, présidente. Mille MERCI aux administrateurs sortants : Denis Ross et Linda Desgagnés.

Chers membres, prenez note que les activités Viactive du mardi, les jeux de pétanques et autres du jeudi tenus à la salle Louis-Philippe-Ancil sont terminés pour la saison estivale. Les carrés de pétanques extérieurs au Pavillon sportif de Luceville sont maintenant disponibles. Et, surveillez la parution de notre **programmation de l'Automne 2016** dans Le Coquesillon de septembre.

Au nom des membres du conseil d'administration, je vous souhaite BON ÉTÉ!

Giséle Hallé, présidente

### Besoin d'un coup de main en informatique?



Les Centres d'Accès Communautaires à Internet (CACI) de La Mitis offrent des **initiations** aux particuliers et petites entreprises, individuelles ou en groupe, sur divers sujets comme par exemple :

- **Internet** : utilisation des courriels, Skype (Communication vidéo via le web), optimisation de votre navigation Web, écoute de musique, etc.
- **Médias sociaux** : (Facebook, Twitter, Pinterest, Google +, LinkedIn) : partage de publications et création de pages ou d'événements
- **Tablette et téléphone intelligent** : Ipad, Iphone et Android
- **Transfert et modification de photos**
- **Suite Office** (Publisher, Word, Powerpoint ou Excel de base)
- Assistance pour **services bancaires** ou **achats en ligne**

\*\*\*Possibilité de se rendre dans votre organisme ou entreprise sur rendez-vous\*\*\*

Des appareils numériques (projecteur et autres) en location et l'accès aux équipements informatiques dans nos locaux sont disponibles à peu de frais.

#### Pour nous joindre :

Corine Roy-Mc Innes, coordonnatrice

1534 boul. Jacques-Cartier bur. 101

418-775-4619 p.209 / [cacimitis@gmail.com](mailto:cacimitis@gmail.com)



## CERCLE DES FERMÈRES DE SAINTE-LUCE

Les dames du Cercle de Fermières de Sainte-Luce désirent remercier les généreux commanditaires qui ont contribué à faire de leur exposition-dîner du 1er mai dernier un véritable succès. Ce fut vraiment apprécié.

Bonnes vacances à tous et à toutes!

### Assemblée générale annuelle

Date: Mardi 14 juin 2016, à **19 h 30**

Endroit: Sous-sol de l'édifice municipal  
(1 rue, Langlois)



Pour informations :  
Jocelyne Burton-Tremblay  
**418 739-3575**

## MARCHÉ PUBLIC DE SAINTE-LUCE

LES ARTISANS DU SAMEDI, 2016

- Colombiart : Artisanat – vêtements
- Micheline Boulianne : Papillons, libellules, pierres semi-précieuses
- Francine et Jacques Létourneau : Couture, tabliers, coussins, bijoux, cerfs-volants
- Yvette Ouellet : Tissage, tricot, lin
- Suzanne Béland : Savons artisanaux – baumes à lèvres
- Georgette et Raymonde Lepage : Artisanat, tricots et livre
- Solange Proulx : Bijoux mode
- Éditions Tulinois : Livres pour enfants et adultes
- Valérie Winterson : Équipements sport canins, ceintures, sacoches, sacs à buche
- Grains de bois : Articles en bois, peinture sur bois
- Art-Bijoux : Bijoux stainless
- Sylvianne Carrier : Tissage tricot, vitrail, peinture
- Brocante de la Rivière : Antiquités
- Les Ateliers de Mya : Bois et textile
- Danielle Castonguay : Confection bijoux
- Verre l'Estran : Articles en verre poli
- Chic et Rouge : Poupées et animaux en tissus
- Claudette Lévesque : Tricots enfants et adultes
- Nany Lévesque Gagné : Coin pour tout petit
- Isabelle St-Laurent : Artiste peintre
- Marie-Hélène Jean : Artiste peintre



## AGROALIMENTAIRES (DIMANCHE) 2016

- Érablière Christian Lévesque : Produits de l'érable
- Fraisière de chez-nous : Fraises et légumes
- Le Jardin Nature : Produits maraichers
- Maître Saucissier : Olives, Chorizo, sandwiches, tapenade
- La Vallée de la framboise : Petits fruits transformés et boissons
- Boulangerie Les 3 Sœurs inc. : Pain, croissants, et desserts
- La Rose des Sables : Pâtisseries
- La Tête sur le bio : Fromages
- Les Herbes Salées du Bas du fleuve : Légumes et herbes salées
- Hydromellerie du Vieux Moulin : Miels et hydromels, produits dérivés
- Danielle Cassivy : Produits déshydratés
- Plaisirs fumés : Poissons fumés

## CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURSITIQUE

### Un été franchement artistique

En vue de la prochaine saison estivale, il y a trois dates à retenir inmanquablement. En premier lieu, il y a l'ouverture du bureau d'accueil de la plage de Sainte-Luce qui aura lieu le 15 juin 2016. Le 23 juillet, pour le bonheur des petits et des grands, la folie renaît avec le concours de sculptures de sable de la plage de l'Anse-aux-Coques. Enfin, la beauté ensorcelante de l'art sculptural s'invite le long de la Promenade de l'anse avec le retour des Sculpturales du 22 au 28 août 2016.

Pour les sculpteurs en herbe, il est possible et même préférable de se préinscrire avec les membres de son équipe au concours de sculptures de sable en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [cdt.sainteluce@gmail.com](mailto:cdt.sainteluce@gmail.com). Cela dit, pour éviter d'être pris au dépourvu, nous vous suggérons de penser dès maintenant à un projet de sculpture. Les assemblages de grains de sable peuvent prendre la forme d'un igloo, d'une sirène des mers, d'une truite arc-en-ciel ou encore d'un gentil extraterrestre. Les idées les plus folles sont permises dans le respect des critères du concours soient : l'originalité (40%), la dimension (30 %), ainsi que la complexité et les décorations (30 %). Le règlement complet du concours se trouve sur notre site Facebook à l'adresse « Tourisme Sainte-Luce ».

Passez un bel été!

François Loisel, secrétaire  
Corporation de développement touristique de Sainte-Luce

# Camp de jour, été 2016

## Du 27 juin au 12 août



### INSCRIPTION

#### Dates

- Lundi 13 juin au jeudi 16 juin, bureau municipal de Sainte-Luce, 1 rue Langlois 9 h à 12 h, 13 h à 16 h 30
- Mercredi et Jeudi 15 et 16 juin, bureau municipal de Sainte-Luce, 1 rue Langlois, 18 h à 19 h 30

**Coût** 60 \$ / 1<sup>er</sup> enfant 50 \$ / 2<sup>e</sup> enfant 40 \$ / 3<sup>e</sup> enfant

Le paiement doit être acquitté en entier lors de l'inscription

Argent comptant, carte de débit et chèques émis à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Luce sont acceptés.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Luce sous les onglets Loisir / Activités / Camp de jour été 2016

### COORDONNÉES DU CAMP DE JOUR

**Clientèle:** Filles et garçons âgés de 5 à 12 ans. L'enfant doit avoir 5 ans le 30 juin.

**Programme:** Activités en plein air et sportives, visites éducatives, spectacles, bricolage, plage, sorties.

**Horaires:** Lundi au vendredi, 9 h à 12 h et 13 h à 16 h, du 27 juin au 12 août 2016

**Endroit:** Centre Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois

**Notes:** Le camp de jour et le service de garde seront en opération dès le 27 juin.

Un reçu sera remis afin de bénéficier du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants.

### COORDONNÉES DU SERVICE DE GARDE

**Clientèle:** Les jeunes qui fréquentent le camp de jour

**Endroit:** Centre communautaire Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois

**Coût:** 2,50 \$ par période, maximum 5 \$ par jour.

**Périodes:** Du lundi au vendredi: matin: 7 h 30 à 9 h, midi: 12 h à 13 h, soir: 16 h à 17 h 30

**Pénalité:** Après 17 h 30, une pénalité de 1 \$ / minute / enfant sera facturée.



#### Modalités de paiement du service de garde

1. Présence régulière: 100 \$ à l'inscription et le reste payable le 15 juillet.
2. Présence occasionnelle: 50 \$ à l'inscription et le reste payable le 15 juillet si nécessaire.
- Tout paiement en trop sera remboursé par la Municipalité de Sainte-Luce en septembre 2016.

Note: Un Relevé 24 est remis pour le crédit d'impôt pour service de garde.

Mathieu Truchon, coordonnateur des loisirs

Téléphone: 418 739-4420 poste 4

Courrier électronique: [mathieutruchon@sainteluce.ca](mailto:mathieutruchon@sainteluce.ca)



CAMP DE JOUR  
MUNICIPAL  
CONFORME

2016